

## SEANCE DU 6 AOUT 2013

L'an deux mil treize, le six du mois d'août à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents** : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mmes AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, Mrs CHAZALON Didier, Mme FAURE Françoise, Mrs GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, Mr VEY Patrick.

**Absent représenté** : Mr CRESPIY Philippe (représenté par Mr PANNEFIEU Jean-Paul), Mr DIDIERJEAN Renaud (représenté par Mme AVOUAC Sophie), Mme FOURNEL Michèle (représentée par Mme BALDET Maryse)

**Absent** : Mr GIRAUD Christophe

Mr GALLAND Alain a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures.

### Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie section A numéro 2166 (Lotissement La Garenne)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie section AC numéro 353 (Rond-point des Acacias)
- Vente d'une partie des parcelles de terrain bâties section AC numéro 353 et 356 (Rond-point des Acacias)

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses

#### Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives à adopter pour les différents budgets :

- Décision modificative n° 1 budget assainissement :
  - o Compte 2315-14 : - 20 000 €
  - o Compte 2315-12 : - 24 000 €
  - o Compte 2156 : + 40 000 €
  - o Compte 2051 : + 4 000 €
- Décision modificative n° 2 budget eau potable :
  - o Compte 2051 : + 700 €
  - o Compte 2315 : - 700 €
- Décision modificative n° 2 budget communal :
  - o Compte 21538-24 : + 1 000 €
  - o Compte 2118 : - 1 000 €
  - o Compte 6714 : + 100 €
  - o Compte 60633 : - 100 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

**Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme** : Mr le Maire rappelle au conseil qu'une enquête publique a été lancée du 28 mai au 28 juin 2013 pour la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Elle portait sur l'autorisation de deux accès directs sur l'avenue Laurent Eynac (RD 535) pour la zone AUc1 et sur la modification de l'emprise de l'emplacement réservé n° 7 en vue de l'aménagement du lotissement Paul Séjourné. Monsieur le Maire présente le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur mandaté par le Tribunal administratif pour cette enquête. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de suivre l'avis du commissaire enquêteur et approuve donc la modification n° 2 du PLU.

**Appel d'offres voiries communales :** Mr le Maire informe le conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour la réfection des voiries communales pour cette année. Il précise que le projet concerne la réfection des voiries du lotissement des Pales, du lotissement de la Moutette et de la voirie communale de Salces avec une variante prévue au marché pour un enduit bicouche au lotissement La Moutette en lieu et place d'un enrobé prévu dans la solution de base. Il présente les offres reçues en mairie pour ces travaux. Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'offre de l'entreprise Eurovia Dala pour un montant de 65 889 Euros (solution de base).

**Questions diverses :**

- **Lancement d'une enquête publique pour la révision simplifiée n° 8 du PLU :** Mr le Maire rappelle que le conseil municipal en sa séance du 23 février 2012 a décidé de programmer une révision simplifiée du PLU. Trois demandes avaient été déposées pour cette révision. Après avis de la Direction Départementale des Territoires, un seul dossier a pu être retenu. De ce fait, un seul dossier pourra être présenté en révision simplifiée ; il concerne le secteur des Rascoux Hauts. Le commissaire enquêteur venant d'être désigné par le Tribunal administratif, l'enquête pourra donc débuter prochainement.
- **Sécurisation de la Route départementale 535 aux abords du collège Laurent Eynac :** Mr le Maire précise qu'un contact a été pris avec une entreprise pour l'obtention d'un devis concernant l'installation de feux tricolores qui réagissent en fonction de la vitesse des véhicules. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Mr LAC précise que cet aménagement peut faire l'objet d'une demande de participation du Syndicat départemental d'Energie à hauteur de 45 % au même titre que l'installation d'éclairage public. Mr le Maire précise que des essais seront effectués cet automne avec des éléments mobiles afin de trouver la solution la plus adaptée par mi celles qui ont été envisagées. Un courrier sera donc transmis auprès des services du Conseil Général pour demander une autorisation officielle d'effectuer des aménagements provisoires ainsi que pour le prêt du matériel.

Prochain conseil le jeudi 29 août 2013 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 30 minutes.